

CERTIFICAT DE GARANTIE

CONDITIONS D'APPLICATION DE LA GARANTIE

NORMES D'ASSURANCE

DURÉE

EMEC s.r.l. en présence de défauts pour lesquels la responsabilité du fabricant est reconnue, garantit le produit jusqu'à 2 (deux) ans à compter de la date d'achat par le client final (ci-après le client), qui est attesté par un document fiscal valide, délivré par le concessionnaire autorisé.

Pour les **Pompes Doseuses et Instruments de Contrôle** EMEC s.r.l. en présence de défauts pour lesquels la responsabilité du fabricant est reconnue, garantit le produit jusqu'à **5 (cinq) ans*** à compter de la date d'achat par le client final (ci-après le client), qui est attesté par un document fiscal valide, délivré par le concessionnaire autorisé.

Toute réparation ou remplacement prolonge la durée de la garantie d'origine pour 1 (un) an à compter de la date de la dernière intervention, uniquement sur le composant remplacé ou réparé

VALIDITÉ

La garantie se réfère à la réparation gratuite ou au remplacement des composants de l'appareil qui sont défectueux à l'origine en raison de défauts de fabrication, à l'exception des hypothèses contenues dans le paragraphe «Limitation de responsabilité».

La réclamation de garantie sera prouvée par le certificat original et par un document valide à des fins fiscales, délivré par le détaillant au moment de l'achat, à partir de laquelle le modèle, le numéro de série du produit et la date d'achat peuvent être déduits.

La garantie commerciale actuelle, offerte par EMEC s.r.l. n'affecte pas les droits des consommateurs prévus par le décret législatif du 2 février 2002 nr. 24, publié en application de la directive européenne 99/44 / CE.

RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ EMEC s.r.l.

Pendant la période de garantie, EMEC s'engage à corriger le défaut causé par une erreur de fabrication, sans frais pour le client.

Dans tous les cas, EMEC signale que l'appareil doit être installé dans un endroit facilement accessible conformément à la législation en vigueur. Dans le cas contraire, les frais de location d'échafaudages, de grues ou de tout autre élément nécessaire à l'intervention de l'unité seront entièrement à la charge du client. Si la réparation n'est pas possible et / ou si elle s'avère excessivement coûteuse par rapport à la valeur du produit évaluée au jugement incontestable du fabricant, EMEC s'engage à remplacer l'équipement au client final par communication écrite, laissant les conditions d'expiration et de garantie énoncées dans le contrat d'origine et attestées par le document d'impôt émis par le détaillant au moment de l'achat.

En cas de remplacement de l'appareil, si le même modèle de l'appareil n'est pas disponible pour une raison quelconque, EMEC s.r.l. se réserve le droit de changer l'appareil avec un autre de type similaire, mais avec un modèle différent, ayant les mêmes fonctions et le même but.

LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

Le défaut n'est pas imputable à la société EMEC s.r.l. dans le cas où est établi que ça a été causé par conditions externes au fonctionnement du produit.

Les interventions effectuées pour le remplacement de composants sujets à l'usure et / ou amovibles sont également exclues de la garantie, sauf si leur rupture et / ou leur dysfonctionnement ne sont pas imputables à des défauts d'origine.

Les interventions effectuées par des sujets sans préparation technique spécifique sont également exclues de la garantie.

Il est entendu qu'EMEC s.r.l. décline toute responsabilité pour l'installation réalisée directement par le Client auprès du vendeur ou sous sa responsabilité.

EMEC S.r.l.
via Donatori di Sangue, 1
02100 Rieti - Italia
T +39 0746 22841
F +39 0746 22842

info@emecpumps.com - www.emecpumps.com

Sede legale
Corso Vittorio Emanuele II, 15
20122 Milano - Italia

Codice SDI: KRRH6B9

P.IVA e Cod. Fisc. 00620840579
Registro imprese Milano REA MI-2050351

EMEC décline toute responsabilité pour tout dommage pouvant découler directement ou indirectement de personnes, d'objets ou d'animaux du fait du non-respect de toutes les instructions indiquées dans le mode d'emploi approprié concernant l'utilisation, le fonctionnement et la maintenance de l'appareil.

La maintenance périodique est importante !

Cela garantira le bon fonctionnement du produit au fil du temps.

Planifiez une maintenance planifiée avec votre installateur dès maintenant.

INTERVENTIONS HORS GARANTIE

Une fois la période de garantie prévue par le contrat expire, les coûts de tous les travaux de restauration doivent être pris en charge par le client.

La garantie ne couvre pas toutes les pièces défectueuses en raison d'une négligence dans l'utilisation (non-respect des instructions d'utilisation de l'appareil), d'une installation ou d'un entretien incorrect, d'une maintenance par un personnel non autorisé, de dommages transport, ou des circonstances qui, cependant, ne peuvent pas être retracées à des défauts de fabrication de l'appareil

RÈGLEMENT DES LITIGES

Pour toute controverse découlant de l'exécution du présent contrat, le Tribunal de Rieti aura compétence exclusive.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.emecpumps.com ou appelez du lundi au vendredi pendant les heures de bureau au numéro suivant +39 0746 22841

* à l'exception de la gamme PRIUS dont les conditions de garantie sont fixées à 2 ans